

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit

Théories et méthodes bidisciplinaires
FPD-8000

Olivier Barsalou et Anne-Marie D'Aoust
HIVER 2020

Horaire du cours: Jeudi, 9:30 – 12:30, local A-3316
Professeurs: Anne-Marie D'Aoust, bureau A-3445
Olivier Barsalou, bureau W-3280
Disponibilités des professeurs: Sur rendez-vous
Courrier électronique: profdaoust@gmail.com et barsalou.olivier@uqam.ca

Descriptif général du cours

Ce séminaire a pour objectif d'introduire les étudiantes, les étudiants de la concentration politique internationale et droit international aux enjeux théoriques et méthodologiques du travail bidisciplinaire. De plus, le séminaire vise à introduire aux méthodes de la science politique et des sciences juridiques dans la perspective de la réalisation du travail de recherche dirigé. Il pourra servir à poser les jalons de ce travail de recherche.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

« Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de savoir qui je suis. Ce qui fait l'intérêt principal de la vie et du travail est qu'ils vous permettent de devenir quelqu'un de différent de ce que vous étiez au départ. »

- Michel Foucault

Ceci est *votre* séminaire.

Ce séminaire repose sur la prémisse que la salle de classe n'est pas seulement un lieu où vous allez apprendre des choses *sur* la sécurité: il s'agit aussi d'un lieu où vous apprenez *comment* entrer en relation avec le monde qui vous entoure et questionner son fonctionnement, ainsi que les règles qui le régissent.

Comme le relève la féministe Cynthia Enloe, la curiosité intellectuelle n'est pas le résultat d'un processus passif: «Être curieux requiert de l'énergie. Que certaines idées reçues semblent aussi attirantes doit donc être le résultat d'une forme déformée de conservation d'énergie. Si on prend pour acquis que quelque chose est "naturel" ..., on économise notre énergie mentale. ... Le résultat: nous imaginons qu'il n'y a rien à étudier. »¹

Qu'est-ce que cela implique pour vous? Cela implique qu'apprendre n'est pas l'équivalent d'un événement sportif auquel vous assistez en tant que spectateurs passifs: il s'agit plutôt du résultat d'une dynamique d'échange et de travail entre vous, vos pairs et nous. Cette approche présuppose que votre apprentissage est le résultat de la *dynamique* d'échanges et de collaboration qui s'établira entre nous tous, plutôt que de votre

¹ Cynthia Enloe (2004) *The Curious Feminist: Searching for Women in A New Age of Empire*, Berkeley: University of California Press, p. 1.

réception passive du matériel que nous vous proposons et auquel vous serez confrontés. Notre rôle consiste donc surtout, dans le cadre de ce séminaire, à *créer un espace* où:

- 1) vous vous sentirez à l'aise pour poser des questions sur la matière couverte;
- 2) vous serez amené.e.s à être réflexives et réflexifs par rapport à votre conception des relations internationales et du droit international ;
- 3) vous serez amené.e.s à sortir de votre zone de confort et à élargir vos horizons dans votre étude et compréhension des problèmes et enjeux tels qu'ils traditionnellement compris et appréhendés en relations internationales et en droit international.

L'importance accordée à cet effort intellectuel (être curieux requiert du temps et de l'énergie!) et à la dynamique d'échanges qui en résulte nécessairement est reflétée dans les modalités d'évaluations. **Ainsi, 60% de votre note globale est liée au travail fait en classe et en lien avec les lectures obligatoires.**

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Format	Pondération	Date
1. Présence et participation active aux séminaires	20%	À chaque semaine, toute la session
2. Précis de lecture	30%	À remettre à chaque semaine, dès la semaine du 16 janvier, au plus tard à midi le mardi précédent le séminaire.
3. Animation de séminaire	10%	Selon la séance choisie par l'étudiant.e.
4. Plan de travail	10%	À remettre en classe lors du cours du 20 février
5. Travail final (8 000 -10 000 mots, en équipes de 2 ou 3)	30%	À remettre en classe lors du cours du 16 avril

PLAN DU COURS ET LECTURES OBLIGATOIRES

Il n'y a aucun texte ou recueil à acheter. Sauf exception, les lectures sont toutes disponibles électroniquement via la bibliothèque de l'UQAM et sur le blogue du cours. Les lectures non disponibles à l'UQAM vous seront fournies par les professeurs.

SOMMAIRE DES SÉANCES

Le séminaire se décompose en trois blocs distinct, mais interreliés :

- 1) **Bloc 1** - Mise à niveau, compréhension des implications d'une analyse interdisciplinaire et création d'un espace interdisciplinaire en classe;
- 2) **Bloc 2** - Analyse du risque comme espace interdisciplinaire: comprendre sa genèse, son fonctionnement logique, ainsi que ses implications théoriques, politiques et légales sur notre compréhension du monde;
- 3) **Bloc 3** - Analyses interdisciplinaires du risque selon plusieurs angles d'attaques, avec différents cadres d'analyses, tous centrés sur l'enjeu de la semaine.

DATE	THÈMES
9 janvier	Présentation du cours
16 janvier	(In)discipline et interdisciplinarité: recherche, identité et professionnalisme
23 janvier	La recherche interdisciplinaire: défis et enjeux
30 janvier	Risque et société assurantielle: généalogie, récursivité et gouvernementalité
6 février	L'État-Providence et l'émergence du risque: perspectives « macro »
13 février	L'expérience individuelle du risque et individualisation du risque: perspectives « micro »
20 février	L'économie du risque en droit international (Remise du plan de travail)
27 février	SEMAINE DE LECTURE
5 mars	Risque et digitalisation: mégadonnées et profilage
12 mars	Risques et gestion des mobilités
19 mars	Risques, anthropocène et géo-ingénierie
26 mars	Risque et post/transhumanisme
2 avril	Risque, désobéissance, contestation sociale (Remise du premier brouillon du travail qui sera partagé au groupe)
9 avril	Discussions et échanges collectifs sur les travaux de fin de session
16 avril	Remise des travaux et café <i>klatsch</i>

PLAN DES SÉANCES ET LECTURES OBLIGATOIRES

*** Les lectures indiquées pourront être modifiées au courant de la session, suivant l'évolution du séminaire et en fonction des intérêts des étudiant.e.s.***

9 janvier – Présentation du cours

- **AUCUNE LECTURE**

16 janvier – (In)discipline et interdisciplinarité : recherche, identité et professionnalisme

- Claudia Aradau et Jef Huysmans (2014), « Critical Methods in International Relations: The Politics of Techniques, Devices and Acts », *European Journal of International Relations*, vol. 20, no. 3, pp. 596-619.
- Lorenzo Zambarnardi (2016), « Politics is Too Important to be Left to Political Scientists: A Critique of the Theory-Policy Nexus in International Relations », *European Journal of International Relations*, vol. 22, no. 1, pp. 3-23.
- Martti Koskeniemi (1999), « Letter to the Editors of the Symposium », *American Journal of International Law*, vol. 93, no. 2, pp. 351-361.
- Richard Posner (2002), « Legal Scholarship Today », *Harvard Law Review*, vol. 115, no. 5, pp. 1314-1326.
- Jacqueline Best (2008), « Ambiguity, Uncertainty, and Risk: Rethinking Indeterminacy », *International Political Sociology*, vol. 2, no. 4, pp. 355-374.

23 janvier – La recherche interdisciplinaire : défis en enjeux

- David Grondin et Anne-Marie D'Aoust (2018), « For An Undisciplined Take on IR: The Politics of Situated Scholarship », dans Andreas Gofas, Inanna Hamati-Ataya et Nicholas Onuf (dir.), *The SAGE Handbook of the History, Philosophy and Sociology of International Relations*, Thousand Oaks et Londres: SAGE, pp. 414-427.
- Jeffrey L. Dunoff & Mark A. Pollack (2013), « International Law and International Relations: Introducing an Interdisciplinary Dialogue » dans Jeffrey L. Dunoff et Mark A. Pollack (dir.), *Interdisciplinary Perspectives on International Law and International Relations: The State of the Art*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 3-32.
- Felicity Callard et Des Fitzgerald (2015) « Feeling Fuzzy: The Emotional Life of Interdisciplinary Collaboration », dans Felicity Callard et Des Fitzgerald, *Rethinking Interdisciplinarity across the Social Sciences and Neurosciences*, Londres: Palgrave Macmillan, pp. 112-128.
- Felicity Callard et Des Fitzgerald (2015) « Against Reciprocity: Dynamics of Power in Interdisciplinary Spaces », dans Felicity Callard et Des Fitzgerald, *Rethinking Interdisciplinarity across the Social Sciences and Neurosciences*, Londres: Palgrave Macmillan, pp. 96-111.

30 janvier – Risque et société assurantielle: généalogie, récursivité et gouvernementalité

- Hanna Rosin (2014), « The Overprotected Kid », *The Atlantic*, avril. Disponible [en ligne] : <https://www.theatlantic.com/magazine/archive/2014/04/hey-parents-leave-those-kids-alone/358631/> (3 janvier 2020).
- Ulrich Beck (2003), « La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste », *Cahiers internationaux de sociologie*, no. 114, pp. 27-33.
- David Niget et François Pettitclerc (2014), « Introduction: Le risque comme culture de la temporalité », dans David Niget et Martin Pettitclerc (dir.), *Pour une histoire du risque: Québec, France, Belgique*, Montréal: Presses de l'Université du Québec, pp. 1-33.
- David Garland (2003), « The Rise of Risk » dans Richard V. Ericson & Aaron Doyle (dir.), *Risk and Morality*, Toronto: University of Toronto Press, pp. 48-86.
- François Ewald (1990), « Norms, Discipline, and the Law », *Representations*, no. 30, pp. 138-161.

6 février – L'État-Providence et l'émergence du risque: perspective « macro »

Article de journal : Hilary Strout (2013), « Not Just a Hot Cup Anymore », *The New York Times*, 21 octobre. Disponible en ligne (avec la vidéo): <http://www.nytimes.com/2013/10/21/booming/not-just-a-hot-cup-anymore.html> (5 janvier 2020).

- John Fabian Witt (2004), *The Accidental Republic: Crippled Workingmen, Destitute Widows, and the Remaking of American Law*, Cambridge: Harvard University Press, pp. 1-17.
- Julia Moses (2014), « La (re)découverte du risque professionnel : l'indemnisation des ouvriers britanniques dans la perspective d'une histoire croisée, vers 1850-1900 », *Le mouvement social*, no. 249, pp. 187-204.
- Catharine MacKinnon (2002), « State of Emergency: Who Will Declare War on Terrorism against Women? », *The Women's Review of Books*, vol. 19, no. 6, pp. 7-8.
- Andrea Smith (2015), « Not-Seeing: State Surveillance, Settler Colonialism, and Gender Violence », dans Shoshana Magnet et Rachel Dubrofsky (dir.), *Feminist Surveillance Studies*, Durham: Duke University Press, pp. 21-38.
- Bo (Luengsurawat) Rittapa et Jacob Lau (2019) « Now You See Me, But You Don't: Neoliberal Visibility and the Politics of Being Counted », *Feral Feminism*, vol. 9, no. 9, pp. 56-74.
- Philippa Levine (2018), « Imperial Encounters » dans Nick Hopwood, Rebecca Flemming & Lauren Kassell (dir.), *Reproduction: Antiquity to the Present Day*, New York: Cambridge University Press, pp. 485-498. Disponible [en ligne]: en ligne: <https://www.cambridge.org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/core/books/reproduction/imperial-encounters/486669C8D67AA469201594CBC7CC8D82/core-reader> (5 janvier 2020).

13 février – L'expérience individuelle du risque et individualisation du risque: perspective « micro »

Article de journal : Caroline St-Pierre (2018), « Les parents voient rose quant à la santé de leurs enfants », *La Presse*, 31 octobre 2018. Disponible [en ligne]: <https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201810/31/01-5202416-les-parents-voient-rose-quant-a-la-sante-de-leurs-enfants.php> (6 janvier 2020).

- Paul Slovic, Melissa L. Finuciale, Ellen Peters et al. (2004), « Risk as Analysis and Risk as Feelings: Some Thoughts about Affect, Reason, Risk, and Rationality », *Risk Analysis*, vol. 24, no. 2, pp. 311-322.
- Nathalie Jas (2015), « Agnotologie » dans Emmanuel Henry et al. (dir.), *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris : Presses de Sciences Po, pp. 33-40.
- Hillary L. Berk (2015), « The Legalization of Emotions: Managing Risk by Managing Feelings in Contracts for Surrogate Labor », *Law and Society Review*, vol. 49, no. 1, pp. 143-177.
- Kate Maclean (2013), « Gender, Risk and Micro-Financial Subjectivities », *Antipode*, vol. 44, no. 2, pp. 455-473.
- Kelly Fritsch & Anne McGuire, « Risk and the Spectral Politics of Disability », *Body & Society*, vol. 25, no. 4, pp. 29-54.
- Ruha Benjamin (2019), « Coded Exposure: Is Visibility a Trap? », dans *Race After Technology*, Cambridge et Medford: Polity Press, p. 97-136.
- Bernard Harcourt (2015), « Risk as a Proxy for Race: The Dangers of Risk Assessment », *Federal Sentencing Report*, vol. 27, no. 4, pp. 237-243.

20 février – Risque et droit international

- Stephen Townley (2018), « The Rise of Risk in International Law », *Chicago Journal of International Law*, vol. 18, no. 2, pp. 594-646.
- Andrea Bianchi & Anne Saab (2019), « Fear and International Law-Making: An Exploratory Inquiry », *Leiden Journal of International Law*, vol. 32, no. 3, pp. 351-365.
- Raadha D'Souza (2018), *What's Wrong with Rights? Social Movements, Law and Liberal Imaginations*, Londres: Pluto Press, pp. 156-182.
- Oliver Kessler & Wouter Werner (2008), « Extrajudicial Killing as Risk Management », *Security Dialogue*, vol. 39, no. 2/3, pp. 89-308.
- Judith Butler (2015), « Human Shields », *London Review of International Law*, vol. 3, no. 2, pp. 223-243.

27 février – SEMAINE DE LECTURE

AUCUNE LECTURE

5 mars – Risque et digitalisation : mégadonnées et profilage

Article de journal : Privacy International (2019) *No Body's Business : How Menstruation Apps Are Sharing Your Data*. Disponible [en ligne]: <https://www.privacyinternational.org/long-read/3196/no-bodys-business-mine-how-menstruation-apps-are-sharing-your-data> (5 janvier 2020).

- Ian Kerr & Jessica Earle (2013), « Prediction, Preemption, Presumption: How Big Data Threatens Big Picture Privacy », *Stanford Law Review Online*, vol. 66, pp. 65-72.
- Merav Avir et Hagar Kotef (2018), « In-Secure Identities: On the Securitization of Abnormality », *Environment and Planning D: Society and Space*, vol. 36, no. 2, pp. 236-254.
- Mareile Kaufmann et al. (2019), « Predictive Policing and the Politics of Patterns », *British Journal of Criminology*, vol. 53, no. 3, pp. 674-692.
- Soshana Zuboff (2019), « Le capitalisme de surveillance. Un nouveau clergé », *Esprit*, n° 5, pp. 63-77.
- Couldry, N. et Mejjias, U. A. (2019), « Data Colonialism: Rethinking Big Data's Relation to the Contemporary Subject », *Television & New Media*, vol. 20, no. 4, pp. 336-349.

- Gouvernement du Canada (2018), « Stratégie nationale de cybersécurité : Vision du Canada pour la sécurité et la prospérité dans l'ère numérique », *Ministère de la Sécurité publique du Canada*. Disponible [en ligne]: <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-cbr-scrtrstrtg/index-fr.aspx>

12 mars – Risques et gestion des mobilités

Article de journal : Pierre Magnan (2018) « Immigration : À quoi servent les « hot spots » que veut l'Europe? », *France Info*, 27 juin 2018. Disponible [en ligne] : https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/immigration-a-quoi-servent-les-hot-spots-que-veut-l-europe_3054439.html (4 janvier 2020).

- Anna Pratt (2010), « Between a Hunch and A Hard Place : Making Suspicion Reasonable at the Canadian Border », *Social and Legal Studies*, vol. 19, no. 4, pp. 461-480.
- Ayse Ceyhan (2010), « Les technologies européennes de contrôle de l'immigration : vers une gestion électronique des personnes à risque », *Réseaux*, vol 1, no. 159, pp. 131-150.
- Polly Pallister-Walkins (2016), « How Walls Do Work: Security Barriers as Devices of Interruption and Data Capture », *Security Dialogue*, vol. 47, no. 2, pp. 151-164.
- Alison Bashford (2014), « Immigration Restriction: Rethinking Period and Place from Settler Colonies to Postcolonial Nations », *Journal of Global History*, vol. 9, no. 1, pp. 26-48
- Pardis Mahdavi (2014), « Love, Motherhood and Migration: Regulating Migrant Women's Sexualities in the Persian Gulf », *Anthropology of the Middle East*, vol. 9, no. 2, pp. 19-37.

19 mars – Risque, anthropocène et environnement

Article de journal : Gaspard d'Allens, « Incendies : en Australie, 'le monstre' est hors de contrôle », *Reporterre*, 3 janvier 2020. Disponible [en ligne] : <https://reporterre.net/Incendies-en-Australie-le-monstre-est-hors-de-contrôle> (5 janvier 2020).

Pour une mise en contexte: Elizabeth Kolbert (2009), *The Sixth Extinction ?*, *The New Yorker*, vol. 85, no. 15, pp. 52-63.

- Simon L. Lewis et Mark A. Maslin (2015), « Defining the Anthropocene », *Nature*, vol. 519, pp. 171-180.
- Majia Holmer Nadesan (2019), « Nuclear Governmentality: Governing Nuclear Security and Radiation Risk in Post-Fukushima Japan », *Security Dialogue*, vol. 50, no. 6, pp. 512-530.
- Dipesh Chakrabarty (2017), « The Politics of Climate Change Is More Than the Politics of Capitalism », *Theory, Culture & Society*, vol. 34, no. 2/3, pp. 25-37.
- Cameron Harrington et Clifford Shearing (2017), « Towards a Security of Care in the Anthropocene », dans *Security in the Anthropocene: Reflections on Safety and Care*, Bielefeld: Transcript, pp. 109-140.
- Allain J. Barnett & Melanie G. Wiber (2018), « What Scientists Say about the Changing Risk Calculation in the Marine Environment under the Harper Government of Canada (2006-2015) », *Science, Technology & Human Values*, vol. 44, no. 1, pp. 29-51.
- Greg Bankoff (2019), « Remaking the World in our Own Image: Vulnerability, Resilience and Adaptation as Historical Discourses », *Disasters*, vol. 43, no. 2, pp. 221-239.

26 mars – Risque et post/trans humanisme

Article de journal : Winona Laduke (2019) « The White Earth Band of Ojibwe Legally Recognized the Rights of Wild Rice. Here's Why », *Yes Magazine*, 1 février. Disponible [en ligne]:

<https://www.yesmagazine.org/environment/2019/02/01/the-white-earth-band-of-ojibwe-legally-recognized-the-rights-of-wild-rice-heres-why/?fbclid=IwAR3H7xRqJsmWeKgxzmh0Nzi2xgaCJ4emeiCVgA0Iej82LICdyJ5IRG-JTqk> (4 janvier 2020).

- Mireille Hildebrandt et Bert-Jaap Koops (2010), « The Challenges of Ambient Law and Legal Protection in the Profiling Era », *The Modern Law Review*, vol. 73, no. 3, pp. 428-460.
- Nikolas Rose (2010), « ‘Screen and Intervene’: Governing Risky Brains », *History of the Human Sciences*, vol. 23, no. 1, pp. 79-105.
- Yoriko Otomo (2016), *Unconditional Life: The Postwar International Law Settlement*, Oxford: Oxford University Press, 21-48.
- Nick Bostrom (2019), « The Vulnerable World Hypothesis », *Global Policy*, vol. 10, no. 4, pp. 455-476.
- J.R. McNeill (2010), *Mosquito Empires: Ecology and War in the Greater Caribbean, 1620–1914*, New York: Cambridge University Press, pp. 1-11; 304-314.
- Anna Tsing (2018), « Résurgence holocénique contre plantation anthropocénique », *Multitudes*, n° 72, pp. 77-85.
- Mathilde Cohen (2017), « Animal Colonialism: The Case of Milk », *American Journal of International Law Unbound*, vol. 111, pp. 267-271.

2 avril – Risque et désobéissance, contestations sociales

Article de journal : Patricia Cloutier (2019) « Lanceur d’alerte congédié : « une dérive de l’obligation de loyauté » », *Le Soleil*, 4 février, Disponible [en ligne] :

<https://www.lesoleil.com/actualite/lanceur-dalerte-congedie-une-derive-de-lobligation-de-loyaute-7e8346ec32002936979f22b0a4765f7e>

- Alexis Shatwell (2016), « Complexity and Complicity: An Introduction to Constitutive Impurity » dans *Against Purity: Living Ethically in Compromised Times*, Minnesota: University Of Minnesota Press, pp. 1-22.
- David Kennedy (2016), *A World of Struggle: How Power, Law, and Expertise Shape Global Political Economy*, Princeton: Princeton University Press, pp. 108-135.
- Ilan rua Wall (2019), « Policing Atmospheres: Crowds, Protest and “Atmotechnics” », *Theory, Culture & Society*, vol. 36, no. 4, pp. 143–62.
- Virginia Eubanks (2018), *Automating Inequality: How High-Tech Tools Profile, Police, and Punish the Poor*, New York: St. Martin’s Press, pp. 201-218.
- Mark Duffield (2013), « How Did We Become Unprepared? Emergency and Resilience in an Uncertain World », *British Academy Review*, no. 21, pp. 55-58.

9 avril – Discussions et échanges collectifs sur les travaux de fin de session

16 avril – Remise des travaux et café *klatsch*

AUCUNE LECTURE

EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES MÉTHODES D’ÉVALUATION

1. Présence et participation active aux séminaires – 20%

Votre présence à tous les séminaires est requise. **Comme la présence est la condition *sine qua non* de la participation, deux absences du séminaire insuffisamment motivées sera considéré comme un abandon du cours.**

Pour cette évaluation, nous tiendrons compte de votre participation aux discussions: la participation active requiert ***une écoute active et une tentative dynamique de mise en relation, que ce soit avec les lectures, avec vos collègues et/ou avec nous.***

- Intervenez-vous en classe pour appuyer ce qu'un.e collègue vient de dire? Pour argumenter le contraire ? Pour nuancer son propos ? etc.
- Vos interventions renvoient-elles aux lectures ou bien utilisez-vous des anecdotes pour masquer un manque de préparation?
- Tentez-vous de répondre lorsque nous vous posons ou lorsque vos collègues vous posent une question?
- Intervenez-vous constamment sans tenter d'entrer en dialogue avec les autres, simplement pour exprimer votre opinion ?
- Demandez-vous des explications ou des clarifications quant à certains points des lectures ou des présentations qui vous semblaient flous, nébuleux ou cryptiques ?

Une absence à la première ou la seconde partie d'un séminaire (s'il y a une pause) sera considérée comme une absence à un séminaire en entier. **Les retards fréquents au début des séminaires et/ou après la pause seront notés et pénalisés à la fin de la session, selon la gravité du cas.**

Nous évaluerons conjointement votre présence et participation individuelle à chaque semaine. **La note finale reflétera la qualité de votre participation globale.** Ainsi, si vous avez une « mauvaise semaine » mais que vous participez très bien tout au long de la session, soyez assuré.e.s que cela ne se reflètera pas sur votre note finale.

Objectifs pédagogiques du type d'évaluation proposée (ou « À quoi ça sert ?? »)

<i>Apprendre à s'exprimer en public</i>	Comment intervenir dans une discussion de manière efficace? Comment exprimer ses idées clairement?
<i>Apprendre à développer l'écoute active</i>	L'écoute active est souvent sous-estimée, à l'université comme à l'extérieur de celle-ci: les exigences de performance et de réussite font en sorte que nous sommes portés à nous « préparer à avoir raison » (en préparant en tête nos arguments, prêts à être déployés) plutôt qu'à écouter et ajuster notre propos selon ce qui est dit. Répondons-nous aux questions des collègues ou bien dévions-nous le sujet? Donnons-nous suite à ce que les collègues disent et expriment ou changeons-nous de sujet dès que possible pour nous ramener sur un terrain qui nous semble plus confortable?
<i>Apprendre à lire des textes de manière critique</i>	Qu'est-ce que les auteur.e.s font très bien ? Oublient ? Sous-estiment? Etc.
<i>Apprendre à débattre avec des collègues dans un environnement respectueux</i>	Le débat n'est pas une mauvaise chose: débattre ne veut pas dire « chicane à éviter», débattre ne veut pas dire attaquer quelqu'un personnellement. Débattre, ça s'apprend: c'est répondre aux idées et arguments exprimées par quelqu'un et tenter d'y répondre. Le débat permet de confronter ses idées et sa vision du monde avec celles des autres.
<i>Apprendre à faire des liens conceptuels entre des textes</i>	Qu'est-ce qui unit des textes ensemble, même lorsque le sujet empirique diffère? Quelle problématique, quelle question semble les animer?

2. Précis de lecture - 30%

À chaque semaine, vous devrez écrire des réponses aux textes assignés, que nous nommons « précis de lectures », et qui constituent en fait en une entrée sur le blogue du cours. Ces précis correspondront à vos réflexions critiques argumentés que les lectures auront suscitées chez vous. Ces précis de lecture serviront de base pour les discussions des séminaires.

**** Il n'est pas obligatoire que ce précis couvre toutes les lectures, mais vous devez au moins couvrir trois textes par précis, excluant un article de journal. ****

****Attention, il ne s'agit pas de résumés de lecture! Nous tenons pour acquis que vous faites les lectures. ****

Par conséquent, votre précis de lecture doit refléter une réflexion critique argumentée de votre part. Des exemples de précis seront distribués à la première séance pour vous donner une idée concrète de l'exercice à faire.

- Votre précis doit obligatoirement se terminer par deux questions qui pourront être utilisées par la personne qui dirige le séminaire pour animer la discussion en classe;
- Notez bien que ces précis sont **relativement courts**: ils doivent être d'**environ une page à simple interligne** (vous pouvez en faire plus si vous vous sentez inspiré.e. par le sujet de la semaine, mais votre précis ne doit pas dépasser 3 pages). Ces précis ne sont évidemment pas aussi « polis » qu'un travail de session: ils devraient refléter vos notes de lectures et vos réflexions lors de vos lectures ;

- Chaque semaine, vous devez mettre en ligne vos précis sur le blogue du cours. Le blogue ne sera activé qu'au début de la session;
- **Votre précis doit être disponible sur le blogue au plus tard à midi le mardi précédant le séminaire**, ceci afin de donner une chance à vos collègues qui dirigeront le séminaire de lire toutes vos entrées et de s'inspirer de vos précis et questions pour diriger le séminaire. Rappelez-vous que vous apprécierez aussi que les autres soient aussi ponctuels lorsque ce sera votre tour de diriger le séminaire !

Après deux précis non-envoyés, vous perdrez tous vos points consacrés aux précis (soit 30% de la note finale).

L'évaluation ne sera pas faite de façon ponctuelle, mais sera une appréciation qualitative GLOBALE de vos efforts. Ainsi, si vos deux premiers précis sont moins efficaces que les 10 précis subséquents, votre note finale reflétera néanmoins la qualité d'ensemble des précis envoyés.

Nous corrigerons et commenterons vos deux premiers précis afin que vous ayez rapidement une indication, à savoir si vos réflexions critiques argumentées sont satisfaisantes dans le cadre de cette évaluation. Votre rendement vous sera toutefois rapidement communiqué au cours de la session si vous êtes dans une situation critique ou si vos précis sont insatisfaisants.

Objectifs pédagogiques du type d'évaluation proposée (ou « À quoi ça sert ?? »)

<i>Apprendre à lire des textes de manière critique</i>	Qu'est-ce que les auteur.e.s font très bien ? Oublient ? Sous-estiment? Etc.
<i>Apprendre à débattre avec des collègues</i>	Le débat n'est pas une mauvaise chose: débattre ne veut pas dire « chicane à éviter», débattre ne veut pas dire attaquer quelqu'un personnellement. Débattre, ça s'apprend: c'est répondre aux idées et arguments exprimées par quelqu'un et tenter d'y répondre. Le débat permet de confronter ses idées et sa vision du monde avec celles des autres.
<i>Apprendre à faire des liens conceptuels entre des textes</i>	Qu'est-ce qui unit des textes ensemble, même lorsque le sujet empirique diffère? Quelle problématique, quelle question semble les animer?
<i>Apprendre à développer une autonomie intellectuelle par rapport au contenu présenté en classe</i>	Vous avez votre propre connaissance/compréhension du risque, des relations internationales et du droit international. Vous êtes en droit de questionner les propos des auteur.e.s et d'évaluer les mérites, le bien-fondé de leur position en examinant leurs présupposés (épistémologiques, ontologiques, normatifs) et les arguments qu'ils/elles proposent.
<i>Apprendre à rédiger un texte argumentatif</i>	Qu'est-ce qui distingue un argument d'une opinion et pourquoi distinguer les deux est-il important? Qu'est-ce qui fait qu'un argument est porteur, efficace, convaincant?
<i>Apprendre à présenter des arguments pour appuyer sa position</i>	Quelle est la manière la plus efficace de convaincre quelqu'un du bien-fondé de notre position? Comment mobiliser un.e auteur.e pour donner du poids à notre propre position?

3. Direction de séminaire – 10%

Vous devez prendre en main la direction du séminaire: aujourd'hui, c'est vous le/la professeur.e! Cela implique que vous devez non seulement faire les lectures obligatoires de la semaine, mais également prendre connaissances des précis de lecture de vos collègues et des questions posées.

1. L'objectif n'est évidemment pas de poser toutes les questions de tous les précis lors de votre animation! Il s'agit pour vous d'identifier, dans un premier temps, quels sont les thèmes/enjeux/questions pertinents dans le cadre de la séance qui VOUS touchent et VOUS intéressent et que vous voudriez couvrir en classe.
2. De là, vous devez organiser la séance en vous inspirant des précis de vos collègues et de vos questions. Il ne s'agit pas de passer chaque texte au peigne fin, l'un après l'autre: il s'agit pour vous d'identifier des thèmes ou des questions qui nous permettront d'aborder tous les textes et de les faire dialoguer ensemble. Des thèmes particuliers ressortent-ils des précis? Y a-t-il un texte en particulier avec lequel la plupart des collègues sont en accord/en désaccord ? Pourquoi?

Un défi de la direction de séminaire est d'interpeller directement vos collègues en lien avec leurs précis. Par exemple : « Dans ton précis, tu dis X, mais Y dit Z. Pourquoi penses-tu qu'il/qu'elle a tort ? » ; « X mentionne dans son précis qu'il pense que l'aide au développement est inutile, mais je ne suis pas d'accord. Voici pourquoi :... ». Deux étudiant.e.s semblent avoir des opinions diamétralement opposées? Confrontez-les: « Tu dis que le concept de gouvernementalité est peu utile pour comprendre la politique internationale, mais X indique qu'il pense que c'est LE concept le plus important aujourd'hui. Pourquoi? »

Objectifs pédagogiques du type d'évaluation proposée (ou « À quoi ça sert ?? »)

<i>Apprendre à s'exprimer en public</i>	Comment intervenir dans une discussion de manière efficace? Comment exprimer ses idées clairement?
<i>Apprendre à développer l'écoute active</i>	L'écoute active est souvent sous-estimée, à l'université comme à l'extérieur de celle-ci : les exigences de performance et de réussite font en sorte que nous sommes porté.e.s à nous « préparer à avoir raison » (en préparant en tête nos arguments, prêts à être déployés) plutôt qu'à écouter et ajuster notre propos selon ce qui est dit. Répondons-nous aux questions des collègues ou bien faisons-nous dévier le sujet? Donnons-nous suite à ce que les collègues disent et expriment ou changeons-nous de sujet dès que possible pour nous ramener sur un terrain qui nous semble plus confortable?
<i>Apprendre à assumer des positions de leadership</i>	Assumer une direction implique ici de faire des choix qui orienteront de manière significative les débats, ainsi que la prise de parole des autres. Sur quelles assises effectuons-nous ces choix? Quelles questions peuvent amener le plus de voix à se faire entendre sur un sujet? Comment se préparer efficacement à répondre aux (remises en) questions des autres? Comment relancer une discussion lorsqu'un sujet semble épuisé?
<i>Apprendre à débattre avec des collègues dans un environnement respectueux</i>	Le débat n'est pas une mauvaise chose: débattre ne veut pas dire « chicane à éviter», débattre ne veut pas dire attaquer quelqu'un personnellement. Débattre, ça s'apprend: c'est répondre aux idées et arguments exprimées par quelqu'un et tenter d'y répondre. Le débat permet de confronter ses idées et sa vision du monde avec celles des autres.
<i>Apprendre à faire des liens conceptuels entre des textes</i>	Qu'est-ce qui unit des textes ensemble, même lorsque le sujet empirique semble différer? Quelle problématique, quelle question semble les animer?

4. Problématique écrite de recherche et bibliographie indicative – 10%

Nombre de mots : 1 500 mots (cela exclue la page de garde, les notes de bas de page, les annexes ainsi que la bibliographie). Le travail final, rédigé en équipes de 2 ou 3 étudiants.es, sera d'une longueur de **8 000 à 10 000 mots**.

Pour les fins du plan, la section 1 (Problématique/Revue de la littérature) devrait être, de loin, la plus importante de votre plan.

CONTENU DE LA PROBLÉMATIQUE

Faire une brève introduction. Celle-ci constitue une partie importante de votre travail. Elle doit éveiller chez le lecteur un intérêt particulier et stimuler son envie de prendre connaissance de la suite de votre analyse. Il est donc important **d'amener** votre sujet en formulant un préambule qui situe le sujet et le place dans son contexte général; Il faut, ensuite, **poser** le sujet. C'est-à-dire en deux ou une phrase résumer votre problématique de laquelle émerge la question centrale ou l'objectif principal guidant votre travail.

1) Problématique/Revue de la littérature

La problématique est l'élément le plus important du plan car elle sert de point d'ancrage pour tout le travail. Il s'agit ici d'identifier un problème, un enjeu, une situation, etc. et d'expliquer pourquoi il est important d'écrire sur celui-ci. Généralement, la problématique met en lumière deux éléments : 1) la littérature disponible ne discute pas de ce problème et/ou; 2) l'analyse de façon erronée, incomplète, etc.

2) Questions de recherche (1 centrale et 1-2 secondaires)

Les questions de recherche sont extrêmement importantes car elles orientent, guident, et structurent votre réflexion et votre recherche. En clarifiant ainsi vos objectifs, vous structurez les attentes de vos lecteurs/lectrices et évitez ainsi une possible confusion. Les questions sont généralement de deux ordres : 1) **descriptif** (que se passe-t-il? Pourquoi X agit-il de cette façon? Quels sont les liens entre X & Y?) ou 2) **normatif** (comment peut-on améliorer X? Que devrions-nous faire?) A ce niveau il faut donc: formuler une thèse qui sera argumentée et soutenue tout au long du travail ou une hypothèse générale au problème posé – laquelle hypothèse sera confirmée ou infirmée à la lumière des développements de votre travail de recherche –, préciser les objectifs poursuivis par votre travail et mettre en exergue la pertinence de votre problématique.

3) Thèse de recherche ou hypothèses de recherche

Intimement liées aux questions, les hypothèses de recherche orientent votre écriture en (dé)limitant les objets/sujets de votre recherche. Dans le cadre d'une recherche en sciences sociales comme celle que vous ferez, on mettra davantage l'emphase sur les thèses (i.e. les réponses argumentées aux questions posées) dont vous ferez la démonstration plutôt que sur des hypothèses (i.e. qui vous engagerait dans une recherche empirique et une collecte de données plus importantes).

4) Méthodologie / Cadre théorique

Finalement, la section méthodologie doit mettre l'accent sur la façon dont vous comptez réaliser ou faire la démonstration de vos hypothèses/thèses: quelles sources documentaires ou autres (interviews, archives, documentation officielle, etc.) utiliserez-vous? De quelle(s) façon(s) les utiliserez-vous et pourquoi? Quant au cadre théorique, celui-ci doit *grosso modo* permettre à votre auditoire de comprendre le point de vue à partir duquel vous analyserez le problème.

Bibliographie : 15 sources documentaires scientifiques (monographies et articles scientifiques). Cela exclut les sites web, les journaux (*Le Devoir*, *La Presse*), les rapports officiels (gouvernementaux, d'organisations internationales et d'ONGs), etc. qui, bien qu'ils puissent être utile dans le travail final, doivent être mis de côté pour la réalisation du plan.

Objectifs pédagogiques du type d'évaluation proposée (ou « À quoi ça sert ?? »)

<i>Apprendre à faire une recherche ciblée</i>	Comment trouver des sources scientifiques sur un sujet donné ? Comment évaluer la pertinence scientifique des sources ?
<i>Apprendre à développer une problématique de recherche</i>	Identifier un casse-tête initial qui pique la curiosité du lecteur. Suite aux lectures, comment proposer une thèse (prise de position) qui propose une réponse au casse-tête donné.
<i>Apprendre à synthétiser ses idées</i>	Comment résumer l'essentiel d'un ensemble de lectures sur un sujet donné ?

5. Travail de recherche – 30%

Chaque équipe formée de 2 ou 3 étudiants.es un travail de recherche sur un sujet de son choix, tel qu'approuvé par la professeure. Plusieurs types de travaux de recherche sont possibles et les détails de différentes options (recherche portant sur un concept, une étude de cas mobilisant un cadre théorique, une revue de littérature critique sur un thème, etc.) seront présentés plus tard dans la session. Parmi les travaux possibles, notons :

- **Étude de cas spécifique** (p. ex : Les algorithmes comme outils de gestion de risque; le contrôle à distances des migrant.e.s en Europe; Google comme outil de surveillance, etc.);
- **Étude conceptuelle** (p. ex : Comprendre la sécurité comme « risque »; la notion de gouvernementalité, etc.)
- **Revue critique de littérature d'une approche théorique ou disciplinaire sur le risque** (p. ex : les contributions en anthropologie sur le risque ; la société du risque selon Ulrich Beck, etc.)
- **Revue critique de littérature d'un objet d'étude** (p. ex.: l'anthropocène et le risque ; le rôle des animaux en lien avec la sécurité, etc.)

L'objectif est que chaque étudiant.e. puisse faire un travail en fonction de ses intérêts et besoins dans le cadre de son parcours universitaire. Nous vous encourageons fortement à venir me rencontrer pour que nous discussions ensemble d'options possibles de travail en fonction de vos intérêts.

Le travail doit faire **environ 8 000 mots (soit environ 25 pages) pour une équipe de deux étudiants.es ou de 10 000 mots pour une équipe de trois étudiants.es**, excluant la bibliographie et les pages liminaires. Le travail de recherche doit proposer une thèse qui sera méthodiquement argumentée dans le corps du travail par des références à des sources spécialisées et qui mettra de l'avant votre travail de réflexion.

Le travail devra respecter les consignes suivantes :

- 1- Page titre ;
- 2- Table des matières ;
- 3- Interligne et demi et justifié ;
- 4- Marges de 2,5 cm (haut), 2,5 cm (bas), 2,5 cm (gauche) et 2,5 cm (droite) ;
- 5- Police Times New Roman en 12 pt.
- 6- La bibliographie et la table des matières sont requises en sus du texte

Les travaux doivent être remis en version papier en classe lors du cours du 16 avril, à moins d'avis contraire ou d'entente préalable avec les professeurs. Aucun retard ne sera accepté sans pénalité pour la remise des travaux, à moins d'une note médicale ou d'une raison valable. À moins de circonstances exceptionnelles, toute demande de prolongation pour les échéances doit se faire au moins 5 jours avant l'échéance avec la professeure et sera négociée en fonction de la nature des raisons invoquées. La pénalité imposée sera de 5% par jour sur le travail (incluant les jours de la fin de semaine).

Objectifs pédagogiques du type d'évaluation proposée (ou « À quoi ça sert ?? »)

<i>Apprendre à faire une recherche ciblée dans un cadre universitaire</i>	Comment trouver des sources scientifiques sur un sujet donné ? Comment évaluer la pertinence scientifique des sources pour un sujet donné ?
<i>Apprendre à développer une problématique de recherche</i>	Identifier un casse-tête initial qui pique la curiosité du lecteur. Suite aux lectures, comment proposer une thèse (prise de position) qui propose une réponse au casse-tête donné.
<i>Apprendre à développer ses idées</i>	Comment résumer l'essentiel d'un ensemble de lectures sur un sujet donné? Comment se positionner suite à l'exposition d'idées divergentes sur un même sujet?

<i>Apprendre à développer une autonomie intellectuelle</i>	Vous êtes en droit de questionner les propos des auteur.e. s et d'évaluer les mérites, le bien-fondé de leur position en examinant leurs présupposés (épistémologiques, ontologiques, normatifs) et les arguments qu'ils/elles proposent.
<i>Apprendre à rédiger un texte argumentatif</i>	Qu'est-ce qui distingue un argument d'une opinion et pourquoi distinguer les deux est-il important? Qu'est-ce qui fait qu'un argument est porteur, efficace, convaincant? Comment mobiliser des auteurs, des textes, des données pour appuyer vos propos dans le cadre d'un travail universitaire?
<i>Apprendre à présenter des arguments pour appuyer sa position</i>	Quelle est la manière la plus efficace de convaincre quelqu'un du bien-fondé de notre position? Comment mobiliser des auteurs, des textes et des données pour appuyer vos propos dans le cadre d'un travail universitaire et donner du poids à votre position?

RESSOURCES, RESPECT DES POLITIQUES ET AUTRES DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

La prestation de ce cours respecte les principes des politiques, règlements et autres documents de l'UQAM et les politiques du Département des sciences juridiques (disponibles à : <http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Pages/Reglements.aspx> et <http://www.juris.uqam.ca/departement/reglements-et-politiques.html>)

- 1) la **Charte des droits et des responsabilités des étudiantes et des étudiants**, adoptée par l'Université du Québec à Montréal en mai 2000 ;
- 2) le **Règlement no. 8** des études de cycles supérieurs;
- 3) le **Règlement no. 33** sur la reprographie de matériel didactique à des fins d'enseignement;
- 4) la **Politique relative aux examens et aux travaux**;
- 5) la **Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains**
- 6) le **Règlement no. 18** sur les infractions de nature académique
- 7) la **Politique no. 16** contre le harcèlement sexuel

RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE (PLAGIAT)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

1. la substitution de personnes;
2. l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
3. la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
4. l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
5. la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
6. l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;

7. l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
8. la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
9. la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

<p>Pour obtenir du soutien ou faire un signalement Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (514) 987-3000, ext. 0886 Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca</p>	<p>CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM : (514) 987-0348 calacs@uqam.ca trevepourelles.org</p>	<p>Soutien psychologique Services à la vie étudiante – SVE (514) 987-3185 Local DS-2110 Service de la prévention et de la sécurité : (514) 987-3131</p>
--	---	--

ÉTUDIANT.E.S EN SITUATION DE HANDICAP

Le Service de la vie étudiante (SVE) de l'UQAM offre une vaste gamme de services destinés aux étudiant.e.s en situation de handicap.

Voici un aperçu des services offerts :

1. Si vous souffrez d'un handicap, prenez rendez-vous avec l'un de nos conseillers pour faire évaluer vos besoins, afin de déterminer les mesures de soutien ou les aménagements qui pourraient vous aider.
2. Vous pouvez obtenir du soutien dans vos demandes de prêts et bourses, ainsi que pour le Programme d'allocation pour des besoins particuliers.
3. Des aménagements sont possibles si la passation de vos examens pose des défis particuliers. Vous pouvez aussi faire une demande d'interprète en cas de besoin.
4. Plusieurs infrastructures de l'UQAM sont conçues avec un souci d'accessibilité pour faciliter vos déplacements, votre hébergement et assurer votre sécurité.

Pour plus d'information : <https://vie-etudiante.uqam.ca/>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514-987-3000 poste 2544.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION**6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiques/Documents/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

- ...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;
- ...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;
- ...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;
- ...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



RÈGLEMENT

Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s’inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l’intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l’usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d’images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d’autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d’intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l’absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d’exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d’images ou de vidéos sexuelles d’une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l’agression sexuelle ou la menace d’agression sexuelle;
- l’imposition d’une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d’une demande à caractère sexuel.

Pour plus d’information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d’intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l’UQAM et à l’extérieur de l’UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 /Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Décembre 2019